

ou du moins devraient avoir l'obligation, de veiller à ce que la démocratie fonctionne de la meilleure façon possible. Cela ne peut se faire que s'il existe une opposition et que si l'opposition a l'occasion de parler aussi longtemps qu'il lui est nécessaire.

Ayant examiné l'attitude du gouvernement et les initiatives de certains membres du Conseil privé, permettez-moi de dire ceci. L'honorable député de Dufferin-Simcoe, qui n'est pas ici, est membre du Conseil privé. Au cours des années, je crois qu'il a contribué à faire du Parlement un organisme efficace. On pourrait en dire autant de cet autre membre du Conseil privé, l'honorable député de Greenwood. Je l'écoute et lis ses discours depuis des années, et j'ai toujours été fort impressionné par son habileté en tant que membre de la Chambre des communes. C'est certain que la façon dont il interprète la démocratie a été avantageuse à la population canadienne. C'est plus qu'on n'en pourrait dire d'un grand nombre de députés d'arrière-plan qui siègent maintenant derrière lui.

**L'hon. M. Fleming:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il est bien agréable d'entendre ces compliments à l'adresse de certains membres éminents de la Chambre, mais cela n'a vraiment rien à voir avec la proposition d'amendement dont la Chambre est saisie. Il est question d'un amendement au crédit 309, qui se rapporte au Conseil privé et n'a absolument rien à voir avec les personnes qui composent ce conseil.

**M. Peters:** A propos de la question de Règlement, monsieur le président...

**M. le président:** A l'ordre! Je ne crois pas être obligé de laisser parler l'honorable député. J'ai rendu un bon nombre de décisions aujourd'hui, et le député sait fort bien qu'en vertu de ces décisions, il enfreint le Règlement.

**M. Regier:** Toujours au sujet de la question de Règlement, monsieur le président, puis-je faire observer que l'honorable député commençait à parler du Conseil privé actuel, et que l'amendement se rapporte au Conseil privé actuel. Je ne vois pas comment vous pouvez affirmer que le député enfreignait évidemment le Règlement.

**M. le président:** Je l'ai fait parce que j'ai dit au moins vingt fois aujourd'hui que la motion dont le comité est saisi ne permet pas l'étude d'aucun problème spécial mais seulement de problèmes d'ordre général, qu'il y ait ou non des crédits provisoires à voter.

**M. Martin (Timmins):** Au sujet de la question de Règlement, monsieur le président, je pense que le Conseil privé actuel est un problème d'ordre général.

[M. Peters.]

**Une voix:** Et un problème constant.

**M. Peters:** Nous avons tenté de signaler, et nous avons utilisé cette méthode à cette fin, que le présent gouvernement ne mérite pas notre appui pour ce qui est des crédits provisoires et qu'il y a des problèmes dans tous les ministères. Ils ne sont pas du ressort des ministères des deux honorables messieurs que j'ai mentionnés, mais ils sont du ressort du Conseil privé et des membres du Conseil privé, pour ce qui est de la direction qu'ils donnent au Canada.

Je ne suis pas sûr de ce qu'on est censé pouvoir parler au sujet de ce poste particulier. J'ai entendu parler pendant presque tout l'après-midi de chômage, d'assurance-chômage et d'un certain nombre d'autres crédits connexes. Je pense que le sujet est approprié. Je pense que ces problèmes se rattachent au prélèvement de cette somme d'argent. A mon avis, l'amendement en question est également recevable. J'estime que je devrais avoir le droit d'exposer les raisons pour lesquelles, à mon avis, nous ne devrions pas appuyer ce poste relatif au Conseil privé comme représentant le montant que vaut le Conseil privé. Si l'on ne peut pas parler des gens qui sont responsables de ce poste, que faisons-nous au juste en adoptant ce sixième crédit provisoire alors que nous avons des problèmes ou que nous estimons avoir des problèmes auxquels le gouvernement ne s'attaque pas efficacement?

L'autre membre, monsieur le président, est le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

**L'hon. M. Fleming:** J'invoque le Règlement. L'honorable député persiste à mépriser les décisions du président. L'honorable député d'Assiniboia a décidé de présenter un amendement qui a trait au poste 309 des prévisions budgétaires. Cet article 309 des prévisions budgétaires n'a rien à voir avec les membres du Conseil privé. Il a trait à certains fonctionnaires du Conseil privé. Tous ces propos tenus ne sont qu'un gaspillage du temps précieux du comité et ne font que passer outre à la décision que vous avez rendue, monsieur le président.

**M. Peters:** Cette décision m'étonnerait beaucoup, monsieur le président. Il me semble que le Conseil privé a quelque chose à voir aux membres qui le composent et le fonctionnement du Conseil privé doit avoir quelque rapport, même si c'est un rapport éloigné, avec le poste en cause. S'il n'y a aucun rapport entre les deux, j'estime que le ministre des Finances a donné le change à la population et aux membres de la Chambre des communes depuis quelque temps. Si